

« ACTUALITÉ-DÉFENSE »

Président : M. Gwénaél JEZEQUEL
Rapporteur : M^{me} Françoise BOURY-GOVI

Le groupe « ACTUALITÉ-DÉFENSE » avait pour sujet d'étude :

« Prenant en compte les attentes et motivations des jeunes, comment trouver des VOLONTAIRES en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins des trois domaines du nouveau service national ? »

Afin de comprendre ce que fut la nature des travaux de ce groupe et donc celle du rapport, il convient de revenir sur les conditions particulières de cette session.

Pour la première fois, le groupe avait à travailler dans l'optique d'un système entièrement nouveau, fondé sur le volontariat et donc radicalement différent du précédent.

En conséquence, il a été nécessaire d'abandonner les repères et les références sur lesquels nous nous appuyions jusque-là. Ceci a demandé une certaine souplesse d'esprit et un temps d'adaptation, d'autant que nombre de choses ont évolué en cours d'année.

C'est pourquoi nous avons prévu dès le départ d'étendre notre étude sur deux sessions. Ce rapport est donc un rapport d'étape.

Le champ de réflexion étant très vaste, il nous est apparu utile de consulter tous ceux qui sont partie prenante dans l'élaboration du projet, ceux auxquels il est destiné et ceux qui mènent des études sur la jeunesse. Il nous fallait confronter à d'autres notre vision des aspirations de la jeunesse afin de rendre les futures formes de service attractives.

Rapidement, il nous est apparu que s'imposait une réflexion sur les formes mêmes de volontariat qui pourraient être proposées aux jeunes.

Cette année, nous avons centré notre étude sur les trois points suivants :

1) Recueil des avis de spécialistes de la jeunesse et audition de jeunes afin de cerner leurs attentes et leurs motivations et d'estimer quelles formes de volontariat pourraient les attirer.

2) Étude d'incitations importantes et de précautions à prendre dans la mise sur pied des nouveaux volontariats :

- le statut des volontaires,
- l'indemnisation,
- les avantages annexes ;

- le financement du nouveau dispositif ;
- les instances d'habilitation et de contrôle ;
- les formes « légitimes » de service volontaire.

3) Élaboration de pistes de réflexion pour l'année prochaine.

*

I. – ÉTAT DE LA JEUNESSE – MOTIVATIONS DES JEUNES

Afin de cerner les attentes et les motivations des jeunes, nous avons entendu un psychosociologue spécialiste de la jeunesse et auditionné des volontaires militaires féminines, dont le témoignage était intéressant puisqu'elles ont demandé à faire un service militaire alors qu'elles n'y étaient nullement astreintes.

Nous en avons retiré les enseignements détaillés ci-après.

1.1. – Une jeunesse ou des jeunesses ? Radioscopie.

L'éclatement de notre société est tangible. Touchée elle aussi par cette situation, la jeunesse est constituée de populations très diverses qui ont des motivations, des modes de fonctionnement différents. Ces populations auront donc des appréhensions différentes du service volontaire.

Il convient donc de voir de quelle façon ces différences peuvent influencer sur les types de service volontaire que ces jeunes peuvent envisager.

On a donc tenté d'identifier ce que sont ces différences en fonction d'un certain nombre de critères discriminants.

a) On identifie d'abord des critères structurels. Ce sont :

- les critères culturels. En fonction des cultures d'origine, le mode de relation à l'environnement social et les conceptions sociales seront différents ;
- les milieux éducatifs. Plus que jamais, la famille a un impact fort sur le jeune. Un certain nombre de valeurs collectives disparaissent ou sont minorées. Elles sont alors remplacées par des microvaleurs portées au sein de la famille. D'une famille à l'autre, on construit sa propre morale sociale, ses propres critères éducatifs ;
- le cursus de formation initiale. Le cursus de formation initiale dirige, guide ou exclut les jeunes. De façon évidente, le jeune qui aura fait des études supérieures ou celui qui aura suivi une formation professionnelle qualifiante n'aura pas le même rapport à la société que celui qui aura quitté l'école à 16 ans en situation d'échec scolaire.

Ces critères conditionnent l'apparition de multiples micro-cultures.

b) On identifie également des critères conjoncturels. Ces critères sont liés au niveau d'intégration sociale, qui d'ailleurs peut évoluer.

On peut distinguer cinq grandes situations, allant de l'intégration la plus complète jusqu'à l'exclusion. Ce sont, en reprenant le langage des psychosociologues :

1) La macro-insertion. Le « macro-inséré » est adulte. Il travaille, vit en couple et se trouve en situation d'avoir des enfants.

2) L'insertion. Il s'agit des jeunes qui sont dans une situation qui, logiquement, devrait les conduire à la macro-insertion. Ils sont dans un cursus de formation « normal ».

3) La micro-insertion. Ce sont les jeunes qui sont intégrés mais pas par rapport aux valeurs communes, plutôt par rapport à un milieu donné. Il s'agit par exemple des jeunes de régions rurales qui vont rester au pays, partagent des valeurs communes à leur région et qui trouvent, dans les micro-valeurs locales, un point d'équilibre.

4) La marginalisation. Les marginalisés sont des jeunes en rupture avec les valeurs communes. Ils sont néanmoins encore dans un environnement normé, soit par des liens avec la famille, soit par un cursus scolaire de rattrapage, soit grâce à la vie associative.

5) L'exclusion. Quand les marginalisés ne parviennent pas à recoller aux insérés ou micro-insérés, en renouant des liens, ils deviennent des exclus.

Le service national volontaire relève des valeurs communes. Il faudrait donc s'adresser en priorité aux jeunes insérés. Or, on ne peut savoir à 18 ans qui sera inséré ou ne le sera pas quelques années plus tard. De plus, le service national a vocation à s'adresser à tous, y compris (surtout ?) à ceux qui sont en difficulté.

On voit donc combien il est difficile, du fait de l'hétérogénéité de cette jeunesse, de trouver les mots et les moyens pour inciter les jeunes à se porter volontaires pour le nouveau service national.

Il existe heureusement entre ces différentes jeunesse un certain nombre de points communs.

1.2. – Des jeunesse différentes mais des points communs.

a) Les besoins.

Tous les jeunes éprouvent le besoin d'être reconnus. Les jeunes ont besoin d'être identifiés en tant qu'individus capables

d'autonomie, capables d'agir sur leur environnement et d'assumer des responsabilités. Tous les jeunes ont en commun le besoin d'être reconnus comme « capable de ». Il faut reconnaître que la société dans laquelle nous vivons répond mal à ce besoin.

Un deuxième point fort est la faculté d'adhésion à de grandes causes. Ces grandes causes peuvent être de toutes sortes. Elles peuvent être des causes nobles mais elles peuvent être aussi des causes destructrices.

Un autre besoin très important est le besoin fusionnel, le besoin d'appartenir à un groupe. Ce besoin est très lié au besoin d'estime de soi.

Les motivations communes à tous les jeunes sont donc : le besoin d'être reconnu, de s'affirmer en adhérant à de grandes causes, le besoin d'appartenir à un groupe et l'estime de soi.

b) La représentation des institutions.

Les armées, la gendarmerie, la police, la douane sont assimilées par les jeunes, tout comme l'Éducation nationale, aux institutions politiques au sens large qui, aux yeux de beaucoup ont perdu le sens de la solidarité nationale.

De façon générale, les forces de sécurité n'ont pas une bonne image auprès des jeunes. Beaucoup les considèrent comme contraignantes et inutiles parce qu'ils estiment souvent que nous ne sommes plus en situation de danger.

Cependant, les corps de sapeurs-pompiers échappent mieux aux critiques. En effet, leur action est immédiatement « visible » et leur utilité ne peut donc pas être remise en cause.

Toutefois, une partie de la jeunesse est acquise à la nécessité de l'existence de ces institutions, parce qu'elle estime qu'elles assurent une tâche « d'utilité nationale ».

c) La solidarité.

Les enquêtes réalisées montrent que les jeunes ressentent parfois les associations et les organismes publics comme des lieux où ils risquent d'être exploités.

La raison en est qu'un amalgame est fait avec les formules destinées à la lutte contre le chômage. Ces dispositifs se voient reprocher de faire travailler les jeunes à salaire réduit.

Le danger est réel qu'un amalgame soit fait entre ces dispositifs et le nouveau service national.

Il faut ajouter que les associations, souvent dirigées par des gens d'âge mûr, sont soupçonnées de ne pas faire de place aux jeunes.

En revanche, tout ce qui relève de l'action humanitaire bénéficie d'une image positive.

Pour être objectif, il faut souligner que cela relève souvent d'une idéalisation de l'action humanitaire, mais c'est probablement dans ce domaine que les jeunes pensent qu'ils seront les mieux reconnus.

1.3. – Quelle adéquation entre les désirs des jeunes et le service national ?

a) La place du service national dans la vie des jeunes.

Chacune des institutions d'accueil et chacune des formes de service national devront différencier leur discours et adapter leur pédagogie et leur communication vers les jeunes, en tenant compte de la grande diversité de la jeunesse.

Il s'agit de mettre en œuvre la nécessaire adéquation entre les principes de la Nation et les attentes des jeunes. Pour y parvenir, il faut définir la place du service national dans les préoccupations et les évolutions de la vie des jeunes.

Le service volontaire peut être un début, un passage ou un aboutissement.

S'il est un aboutissement, c'est-à-dire la marque du passage à la vie adulte, il doit être préparé en amont. La meilleure préparation est alors l'apprentissage du civisme. C'est une des tâches théoriques de l'école républicaine, mais aussi de la famille et des mouvements de jeunesse.

Il peut aussi être un commencement. Ce sera le cas pour les jeunes en difficulté sociale, voire en situation d'échec. Le service national leur enseignera quelque chose et leur permettra d'intégrer ou de réintégrer leur place dans la société. C'est en répondant aussi à ce type de besoins que le service national restera conforme à son essence.

En tout cas, le service national doit, pour répondre aux attentes des jeunes, leur apporter une valorisation.

Il faudra donc concevoir des incitations concrètes à offrir aux jeunes.

b) Les quatre domaines d'action privilégiés, d'après une enquête réalisée par un spécialiste.

Une enquête réalisée auprès d'un échantillon de jeunes permet de cerner ce que sont, dans l'absolu, les domaines de prédilection dans lesquels ils souhaiteraient s'investir.

Le premier domaine concerne l'action au profit des enfants.

Pour se rendre compte de l'engouement pour ce type d'activité, il suffit de considérer le nombre important de candidats au BAFA.

L'action humanitaire est le deuxième volet vers lequel se penchent en grand nombre les jeunes. Il peut d'ailleurs exister un lien très direct avec l'action au profit des enfants.

Il faut aussi reconnaître que l'attrait pour l'action humanitaire n'exclut pas une certaine méconnaissance des missions. L'idéalisation est réelle mais la motivation existe.

Puis viennent dans l'ordre la protection de la nature et celle des animaux.

Il y a donc chez les jeunes une réelle volonté altruiste, souvent liée à une volonté de « retour à la nature », en conformité avec une défiance vis-à-vis des institutions.

Ils expriment le besoin de rencontrer des gens qui leur redonnent confiance dans la société et qui ne les déçoivent pas. Ils voudraient être fiers d'appartenir à une société qu'ils contribueraient à construire.

c) Les motivations des premiers volontaires pour les forces armées.

Afin d'estimer ce qui pourrait inciter les jeunes à se porter volontaires pour servir dans le domaine sécurité-défense et plus particulièrement dans les armées, bien qu'à l'avenir, ils n'y soient plus obligés, le groupe a auditionné des volontaires militaires féminines (VMF) appartenant à l'armée de Terre, à la Marine, à l'armée de l'Air et à la Gendarmerie.

Leurs témoignages étaient intéressants pour notre étude, puisque ces jeunes filles ont demandé à faire un service militaire alors qu'elles n'y sont nullement astreintes.

Il est ressorti de cette rencontre que les raisons essentielles ayant conduit ces jeunes filles, et les VMF qu'elles côtoient, à faire un service militaire volontaire sont :

- la recherche d'une insertion professionnelle, le temps de service pouvant servir de période d'essai et de tremplin pour un engagement dans l'armée ;
- l'intérêt pour un métier particulier que seule l'armée peut offrir, l'envie d'exercer ce métier durablement passant avant les préoccupations de salaire et d'avancement ;

- le goût de l'action et l'attrait pour l'armée en tant que telle, celle-ci étant surtout connue par les témoignages d'amis ou de proches ;
- la recherche d'une expérience enrichissante, pouvant être utile dans le civil.

A cette occasion, le groupe a constaté que la question de l'information à donner aux jeunes que les armées cherchent à recruter devra être creusée. Cette information devra notamment distinguer clairement les possibilités de carrières d'officiers, de sous-officiers et de militaires du rang, et les tâches offertes aux futurs volontaires du nouveau service national.

Une fois mieux cernées les attentes des jeunes, nous avons étudié ce que pourrait être le nouveau dispositif

II. - INCITATIONS ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE DANS LA MISE SUR PIED DES NOUVEAUX VOLONTARIATS

2.1. - Le statut.

L'existence d'un statut du volontaire est apparue essentielle à tous les membres du groupe.

Elle ne ferait d'ailleurs que continuer ce qui existe actuellement. Tous les appelés bénéficient aujourd'hui d'un statut clair, quelle que soit la forme de leur service.

Par statut, il faut entendre l'ensemble des prestations auxquelles devraient avoir droit tous les futurs volontaires : indemnité, affiliation à un régime de sécurité sociale (général ou particulier), définition d'un statut fiscal...

Il s'agit du cadre général dans lequel l'État reconnaît le volontaire.

La notion de statut s'oppose clairement à celle « d'empilement » d'avantages réels mais disparates d'une forme à l'autre, d'un volontaire à l'autre.

La création du statut répondra à un désir fort des jeunes d'une officialisation de leur activité, d'une reconnaissance par les pouvoirs publics.

Le statut devra aussi être une garantie d'égalité entre les jeunes pendant leur volontariat.

Il devra définir les libertés et les droits du jeune face à l'organisme d'accueil, en fonction de celui-ci. Le statut est le cadre indispensable pour rendre crédible le volontariat.



Une des priorités de nos travaux pour l'an prochain sera de « remplir » le statut du jeune volontaire, travail qui a été commencé cette année, mais n'est pas achevé.

Le statut du volontaire devra être la **garantie que le jeune ne sera pas pénalisé par son volontariat**. Ceci passe par la mise en place d'une **articulation claire avec les dispositifs divers d'aides et de prestations sociales**.

2.2. – L'indemnité.

Il semble acquis que cette indemnité sera « modeste », ce qui entraîne de notre part un certain nombre de réactions.

Tout d'abord, le sentiment général est que **la modicité de l'indemnité ne serait pas le meilleur moyen d'attirer les volontaires**. Il existe en effet un rapport très fort entre l'importance qu'on a, ou qu'a le travail qu'on effectue, et la rémunération qu'on en retire.

Trop de modicité dans l'indemnité risquerait de dévaloriser le volontariat, voire de lui coller une représentation proche de celle qu'ont les dispositifs d'accès à l'emploi. On sait que ceux-ci souffrent d'une image souvent négative dans la jeunesse.

Il ne faut pas perdre de vue que le volontariat sera un succès si les jeunes s'y sentent valorisés. Or, **si l'indemnité ne doit pas être le seul vecteur de valorisation, elle n'en est pas moins perçue comme un élément important**.

2.3. – Les avantages annexes.

Il s'agit d'un point particulièrement délicat qui a soulevé nombre de débats au sein de la Commission.

• **Mal contrôlés, les avantages annexes pourraient générer des inégalités entre les jeunes**. La Commission, forte de son expérience et de sa connaissance du système actuel, craint de voir réapparaître des différences criantes de conditions de vie en fonction du volontariat choisi et de l'endroit où il serait effectué.

Il ne s'agit pas de nier une **nécessaire souplesse** en fonction du contexte dans lequel est accompli le volontariat.

Mais il est absolument indispensable **que les marges accordées soient très précisément définies**, qu'elles apparaissent sous forme d'une grille officielle et que celle-ci soit respectée.

Sans quoi, on verrait réapparaître une chasse au volontaire à « fort potentiel » à coup de primes et d'avantages divers. Le

corollaire en serait qu'il existerait des volontariats courus et d'autres méprisés, pour des raisons matérielles. Dans l'esprit de la Commission, ce serait irrecevable.

Le volontariat ne doit pas être un marché du stage d'étude ou de préembauche obligatoire.

• Dans le même ordre d'idée, la Commission note que l'accès aux emplois de la fonction publique pourrait être facilité pour les jeunes qui auraient effectué un volontariat, par le biais de concours spécifiques qui leur seraient réservés.

On ne peut que s'en féliciter. Mais, en même temps, on peut redouter qu'une utilisation erronée de la loi ne fasse du volontariat une obligation pour postuler aux emplois de la fonction publique.

Le nombre très important de postulants à ces concours peut inciter à créer de nouveaux critères de sélection.

Le principe ne serait pas fondamentalement choquant si le volontariat était un droit absolu. Or ce n'est pas le cas car une sélection existera.

Des organisations membres de la commission, notamment les syndicats, **souhaitent que ce point soit étudié en profondeur l'année prochaine afin d'avoir la certitude que le cadre légal actuel d'accès à la fonction publique sera respecté**.

2.4. – Le financement, la charge financière.

Comme on peut s'en douter, la question de la charge financière a suscité nombre de commentaires parmi les associations membres de la Commission.

Nombre d'entre elles ont fait remarquer que **des dispositions tendant à faire supporter la charge financière du volontariat aux organismes d'accueil serait contre-productive**. Ceci peut même apparaître comme contradictoire avec la volonté affichée de faire du service volontaire un succès.

D'une part, **on créerait une dichotomie entre les organismes nantis et ceux qui n'auront jamais la possibilité d'accueillir des volontaires**. On renforcerait ainsi l'inégalité naturelle qui existe au sein du monde associatif.

D'autre part, faute de mettre en œuvre les moyens financiers adéquats, **les pouvoirs publics se couperaient d'un gisement potentiel d'organismes d'accueil**.

Le risque existe donc que l'accueil des volontaires soit, par la force des choses, confié à un nombre relativement restreint d'organismes, principalement les administrations.

De plus, il y aurait là un risque de faire du service national un concurrent aux emplois de la fonction publique. Certaines caractéristiques des formes actuelles du service national peuvent le laisser craindre.

Ce risque existe aussi pour le secteur privé.

De plus, un faible nombre d'organismes d'accueil risque de mettre l'État en position de faiblesse vis-à-vis de ceux-ci. On peut craindre qu'alors, pour prix de leur collaboration « gratuite », ils imposent leurs critères de sélection. Or la sélection ne saurait se faire exclusivement dans le sens de la demande des organismes d'accueil. Sinon le risque serait trop grand que le service national ne fasse que reproduire des inégalités entre jeunes qui existent par ailleurs.

Ce risque existe pour la forme 2, cohésion sociale et solidarité qui fera appel aux associations. Il est grand pour la forme 3, coopération internationale, forme dans laquelle les entreprises seront plus particulièrement mises à contribution.

Enfin, la restriction de la possibilité de l'accueil de volontaires à quelques organismes seulement ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses en terme de lien Nation-Jeunesse(s).

La volonté politique se mesurera donc à l'implication financière de celui qui l'a décidée et qui la met en œuvre : l'État.

A cet égard, la décision prise unilatéralement par l'État de changer le mode de financement des objecteurs de conscience en en transférant la plus grande part à la charge des organismes d'accueil a éveillé les plus grandes craintes.

Il ne faut toutefois pas se méprendre sur le sens des interrogations et des inquiétudes des associations.

Il ne s'agit pas de demander à l'État une aide « en nature », sous la forme de volontaires taillables et corvéables. La Commission a trop souvent dénoncé les dérives en ce sens du service national obligatoire pour tomber dans ce travers.

Il s'agit simplement d'en appeler à la mise en œuvre des moyens suffisants pour réussir le nouveau service volontaire, aux principes duquel on ne peut que souscrire.

2.5. – Les instances d'habilitation et de contrôle.

Il faudra absolument éviter que les volontariats ne se substituent aux emplois économiquement viables.

Cette préoccupation apparaît clairement dans le projet de loi.

Il n'y a pas de solution facile pour éviter ce danger qui est grave.

La Commission propose que cela se fasse par le biais d'un contrôle a priori lors de l'homologation des missions offertes dans le cadre des différents volontariats.

Le contrôle pourrait se faire aussi de façon continue. On peut envisager que les inspections des ministères évaluent la réalité du volontariat. On peut aussi envisager qu'un rapport « qualitatif » soit régulièrement rendu par un grand corps de l'État.

Mais quel que soit le dispositif retenu, il doit associer le monde associatif, les armées, les partenaires sociaux, etc., afin de garantir la crédibilité du rapport.

Il apparaît aussi nécessaire qu'existe une structure de contrôle plus proche du terrain, à l'échelon départemental. On pourrait s'inspirer du mode de fonctionnement et de la composition des actuels comités départementaux des formes civiles du service national.

En vue d'éviter les dérives et afin de contrôler la nature des volontariats offerts, on ne peut que souscrire à un projet de création d'une base de données qui recenserait toutes les offres faites par les organismes d'accueil agréés. Disponible sur les médias actuels (minitel, internet, etc.), cette base serait réactualisée en permanence.

Afin que le projet soit crédible et donc utile (en terme de sûreté des informations notamment), il devra être nécessairement géré par un organisme officiel. Il y a en fait une nécessité à le faire, sans quoi, on risque de voir apparaître des initiatives privées sur lesquelles nul n'aurait prise, avec les risques de confusion qui peuvent en découler.

2.6. – Les formes « valides ».

Par « valides », on entend les formes de service national qui relèvent réellement de l'intérêt général. La Commission souhaite que la remise à plat rendue nécessaire par la réforme permette une sélection réelle des volontariats qui seront proposés aux jeunes.

• Un des points de débat important aura été la tentative de définition de ce qui est recevable et de ce qui ne l'est pas dans les services qui seront proposés au titre de la forme 3, coopération internationale et action humanitaire.

Afin de répondre à l'esprit du service national, certains membres ont exprimé leur souhait que les actions de coopération soient recentrées sur le développement concerté, plus que sur l'économie. On sait avec certitude que cet esprit « altruiste » plaît aux jeunes.

Certes, il n'est pas niable que la Défense, au sens de l'ordonnance de 1959, englobe aussi la défense économique.

Mais ce concept de défense économique porte aussi en lui-même des germes de dérive, qui ont été dénoncées à maintes reprises par la Commission s'agissant de l'« ancienne » coopération.

Il est donc proposé qu'un contrôle des actions à l'étranger soit mis sur pied et qu'il soit aussi strict que celui qui se fera en France. Ce contrôle pourrait être effectué par les personnels des représentations diplomatiques françaises.

D'autre part, toujours afin d'éviter les dérives, il apparaît opportun de placer les volontaires auprès d'organismes à caractère public, tels que les antennes de la DATAR. Ils pourraient ainsi travailler dans un cadre global de promotion des intérêts nationaux, sans être attachés exclusivement à une entreprise.

De plus, ce système permettrait, peut-être en liaison avec les organismes consulaires, d'aider au développement de groupements de PME/PMI qui n'ont pas les moyens de prospecter à l'étranger.

A cette réflexion, devront être associés les Conseils économiques et sociaux de régions, car ces organismes sont à la fois en prise avec la réalité de l'économie, y compris celle des petites entreprises, et pluriels dans leur composition.

Toujours concernant la forme « coopération internationale », la Commission souhaite que le bureau commun de coopération soit maintenu. Cet organisme présente pour nous le grand mérite d'être en prise avec nombre d'organismes représentatifs et s'avère ainsi un outil précieux de suivi de l'évolution de la coopération.

- Par ailleurs, pour l'ensemble des volontariats, toute la difficulté sera de différencier réellement les volontariats des dispositifs d'apprentissage, d'insertion professionnelle, des stages étudiants, des emplois aidés...

Il nous appartiendra l'an prochain de clarifier les liens qui peuvent exister afin que le volontariat ne se substitue pas à d'autres dispositifs, ni ne devienne un passage obligé dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

*

III. – DES PISTES POUR L'AN PROCHAIN

Après avoir étudié cette année, de façon approfondie, les attentes et motivations des jeunes le groupe « ACTUALITÉ » de la Commission Armées-Jeunesse se propose, pendant la prochaine session, d'analyser en détail les différents volontariats proposés dans les trois domaines : défense, sécurité, prévention ; cohésion nationale et solidarité ; coopération internationale et action humanitaire, tant il est vrai que les missions proposées seront l'incitation essentielle.

Si la définition des volontariats qui seront offerts dans le premier et le troisième domaine semble déjà bien avancée, un travail approfondi reste à mener dans le domaine de la cohésion sociale, pour lequel le groupe pourrait faire des propositions.

Pour tous ces volontariats, il faudra préciser clairement les possibilités de volontariat offertes aux jeunes diplômés mais aussi aux jeunes sans qualifications.

Les points suivants seront particulièrement approfondis :

- Définition d'un réel statut du volontaire.
- Cohérence avec les dispositifs sociaux et d'insertion professionnelle.
- Problème de la sélection, sans doute nécessaire pour réaliser l'adéquation entre volontariats offerts et capacités des volontaires, mais qui ne doit pas écarter les jeunes les moins qualifiés.
- Avantages annexes offerts pour les volontariats dans les organismes publics, qui ne doivent pas perturber le cadre légal actuel d'accès à la fonction publique.
- Conception de messages incitatifs en direction des jeunes dans leur diversité.
- Mesures à prendre pour préparer l'accès des jeunes filles aux différents volontariats qui leur seront ouverts de plein droit à partir de 2002, et accueillir dans les meilleures conditions possibles les jeunes filles qui voudraient se porter volontaires dès maintenant.

*

Le groupe « ACTUALITÉ » de la Commission Armées-Jeunesse tient à remercier pour leur participation à ses travaux :

- M. CONORT, directeur de la Fonction militaire et du Personnel civil ;
- M. BONNAFONT, psychosociologue de l'enfance et de la jeunesse ;

- l'aspirant COLLETER, volontaire militaire féminine de la Marine ;
- le maréchal des logis MARCELLIN, volontaire militaire féminine de l'armée de Terre ;
- le caporal SEYS, volontaire militaire féminine de l'armée de l'Air ;
- le gendarme auxiliaire ESCARPE, volontaire militaire féminine de la Gendarmerie ;
- M. CARLES, chargé de mission auprès du Secrétaire d'État à l'Action humanitaire d'urgence ;
- M. BONNELLE, préfet, conseiller auprès du ministre de l'Intérieur pour les questions touchant au nouveau service national ;
- M. SWIERGIEL, commandant de police, en charge du service national dans la Police ;
- le commandant BARRAT de la Direction de la Sécurité civile.

Le groupe remercie également les unités qui l'ont accueilli et où il a pu participer à des tables rondes avec des appelés.

- la Direction Centrale du Service National de Compiègne ;
- le 602^e Régiment de Circulation Routière de Fontainebleau ;
- la base aérienne 721 « Adjudant GEMOT » de Rochefort.

